

Séance 02 : Petits élevages_ aviculture en Algérie

Objectif :

- **Un bref aperçu sur la filière avicole en Algérie.**

Plan du cours

1. Introduction

Jusqu'au début des années 1975, l'aviculture industrielle était inexistante et les produits avicoles étaient issus de l'aviculture traditionnelle comme dans plusieurs pays de la région. Puis après, l'état a installé un élevage intégré de pondeuses et de poulets ainsi qu'un petit couvoir. Cette installation pilote a permis l'apparition d'un petit noyau de fermes avicoles.

Le secteur avicole en Algérie a connu un développement très rapide dans les années 1975-1985 et le début des années 2000. Les élevages de poulet de chair et de pondeuses ont bénéficié de nombreux encouragements de l'état notamment sous forme de prêts et de subventions à la construction, sur les équipements et sur l'aliment composé. En 2008, le secteur avicole représente environ 9% de la production agricole et plus de 25% du secteur de l'élevage il fournit 53% de l'ensemble des viandes.

2. Cheptel avicole national

Le cheptel avicole est composé essentiellement de volailles industrielles, représenté de poulet de chair, de dindonneaux et de pondeuses, et de volailles traditionnelles spécialement les pondeuses.

3. Production

Les viandes avicoles ont connu une évolution régulière totalisant une croissance annuelle moyenne de 04%. Tandis que la consommation est très proche de la production étant donné que le système fonctionne avec cet objectif dès le départ, et par conséquent les échanges internationaux aussi bien en importation qu'en exportation sont quasi-nul pour les viandes et les œufs.

4. Commerce

Pro.M1- Production phoenicicole et valorisation des produits dattiers

Le commerce de la volaille est des œufs est libre au niveau de la production (vente à la ferme). Le secteur du commerce du poulet est en pleine restructuration. Le prix maximum de vente du poulet peut être fixé par le Ministère du commerce en cas d'augmentation importante. En effet, trois produits (poulet abattu, filet de dinde -appelé escalope- et l'œuf de consommation) sont sur la liste des produits qui entrent dans le calcul de l'indice des prix par le Ministère du commerce.

Dinde : Ce secteur est totalement libre et n'est pas soumis à programmation de la production. Le commerce de la dinde (avec les viandes de poulet) est donc entièrement organisé à partir des abattoirs qui livrent directement aux points de vente au détail ou aux grossistes. Ces derniers sont souvent les fournisseurs d'hôtels, de restaurants, de fast food et rôtisseries, de collectivités qui ont des cantines (armée, police, prisons, hôpitaux, écoles, universités, ..) et les sociétés de catering des compagnies pétrolières.

Œufs : Le commerce de l'œuf se fait à 90% par les intermédiaires qui s'approvisionnent directement chez les producteurs à la ferme. Dans ce cas, les œufs se vendent en plateaux (ou alvéoles) de 30 œufs sans tri sévère, ni calibrage. Les œufs sont livrés tous les jours et sont frais.

5. **Prix au consommateur :**

le prix au niveau du consommateur ne reflète pas toujours les tendances des prix à la production. Dans ce système, le prix au détail est souvent maîtrisé par les commerçants en raison du manque de transparence des prix en période de mévente.

6. **Système d'aviculture** : selon la classification de la FAO, il y a :

Secteur 1: **Industriel et intégré** système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: **Système commercial** d'aviculture avec **un niveau modéré à élevé** de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: **Système commercial** d'aviculture *avec un niveau faible* à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de pondeuses en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: **Élevage villageois et de basse-cour** avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

7. Races :

7.1. RACES EXOTIQUES

Ce sont les races connues sur le marché international qui existent dans le monde entier; les souches existantes à l'heure actuelle sont les suivantes :

- Souches de type chair standard: Hubbard, JV (vedette), Arbor Acres, Hybro
- Souches de type chair fermier : femelles JA & JV avec différents mâles Sasso.
- Souches de type ponte : Babcock 300, Hy Line & Shaver 2000
- Souches de type Dinde : Hybrid & Nicholas
- Souche de Canard : Canard de barbarie

7.2. RACES LOCALES

Les races locales ne sont pas de particularités ni de caractéristiques sur le plan génétique. Elles sont composées d'un mélange de souches assez rustiques de différentes couleurs.